



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# rep

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Rapport

35 C/REP/8  
30 juillet 2009  
Original anglais

## RAPPORT DE LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE SUR SES ACTIVITÉS (2007-2009)

### PRÉSENTATION

**Source** : Article 3.2 des Statuts de la Commission océanographique intergouvernementale.

**Contexte** : La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a été créée par la Conférence générale à sa 11<sup>e</sup> session (1960). À sa 24<sup>e</sup> session (1987) la Conférence a accordé à la COI l'autonomie fonctionnelle dans le cadre de l'UNESCO et lors de sa 30<sup>e</sup> session (1999), a approuvé une modification des Statuts de la Commission qui confirmait son autonomie fonctionnelle et l'obligation qui lui incombe de faire directement rapport à la Conférence.

**Objet** : Le programme de la COI est exécuté en fonction des ressources mises à sa disposition par le biais des mécanismes spécifiés à l'article 10 des Statuts de la Commission, conformément aux orientations définies dans les résolutions, décisions et instructions de l'Assemblée de la COI. Le Conseil exécutif de la Commission peut apporter des ajustements à mi-parcours. Au sein du système des Nations Unies, la COI sert de mécanisme de coordination à l'échelle du système pour l'océanographie et les services océaniques.

Le présent rapport sur les activités de la Commission durant la période 2007-2009, destiné à la Conférence générale de l'UNESCO, met l'accent sur les progrès accomplis dans la réalisation des priorités relatives à la COI au titre de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et sur les résultats escomptés du Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5).

Les effets recherchés qui intéressent le plus directement la COI au titre des objectifs stratégiques de programme 3 et 5 de l'objectif primordial 2, « Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable », de la Stratégie à moyen terme approuvée de l'UNESCO pour 2008-2013 sont les suivants : (i) consolidation du rôle de chef de file de l'UNESCO pour les activités du système des Nations Unies relatives à l'eau douce et aux océans aux niveaux mondial et national, y compris dans les exercices de programmation par pays du système des Nations Unies ; (ii) production périodique de rapports mondiaux de surveillance de l'état des eaux douces et des océans ; (iii) établissement et mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis en Afrique, dans le Pacifique Sud, en mer Méditerranée, dans l'Atlantique du Nord-Est et dans les Caraïbes ; (iv) préparation des communautés vulnérables et affaiblies à faire face aux catastrophes grâce à l'accès à l'information et au savoir et à leur utilisation, ainsi qu'à en atténuer les effets ; et (v) offre aux gouvernements de conseils et d'une aide pour l'élaboration de politiques permettant de réduire les risques de catastrophes et d'en atténuer les effets.

**Projet de décision** : Aucune décision requise.

## Antécédents

1. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO a été créée par la Conférence générale à sa 11<sup>e</sup> session, en 1960. À sa 24<sup>e</sup> session, en 1987, la Conférence générale lui a accordé l'autonomie fonctionnelle dans le cadre de l'UNESCO et lors de sa 30<sup>e</sup> session, en 1999, elle a approuvé une modification des Statuts de la Commission qui confirmait son autonomie fonctionnelle et l'obligation qui lui incombait de faire directement rapport à la Conférence.

2. Le programme de la COI est exécuté en fonction des ressources mises à sa disposition par le biais des mécanismes spécifiés à l'article 10 des Statuts de la Commission, conformément aux orientations définies dans les résolutions, décisions et instructions de l'Assemblée de la COI. Le Conseil exécutif de la Commission peut apporter des ajustements à mi-parcours. Au sein du système des Nations Unies, la COI sert de mécanisme de coordination à l'échelle du système pour l'océanographie et les services océaniques.

## Progrès accomplis au regard de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013

3. Les effets recherchés qui intéressent le plus directement la COI au titre des Objectifs stratégiques de programme 3 et 5 de l'Objectif primordial 2, « Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable », de la Stratégie à moyen terme approuvée de l'UNESCO pour 2008-2013 sont les suivants :

- Consolidation du rôle de chef de file de l'UNESCO pour les activités du système des Nations Unies relatives à l'eau douce et aux océans aux niveaux mondial et national, y compris dans les exercices de programmation par pays du système des Nations Unies.
- Production périodique de rapports mondiaux de surveillance de l'état des eaux douces et des océans.
- Établissement et mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis en Afrique, dans le Pacifique Sud, en mer Méditerranée, dans l'Atlantique du Nord-Est et dans les Caraïbes.
- Préparation des communautés vulnérables et affaiblies à faire face aux catastrophes grâce à l'accès à l'information et au savoir et à leur utilisation, ainsi qu'à en atténuer les effets.
- Offre aux gouvernements de conseils et d'une aide pour l'élaboration de politiques permettant de réduire les risques de catastrophes et d'en atténuer les effets.

4. Le tableau 1 rend compte des principaux résultats des activités menées par la COI pour atteindre les grands objectifs définis dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34 C/4).

**Tableau 1 – Principaux résultats des activités de la COI durant la période 2008-2009 par rapport au document 34 C/4**

<b>OBJECTIF PRIMORDIAL 2 : Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable</b>	<b>RÉSULTATS</b>
<p><b>Paragraphe 53</b></p> <p><i>L'UNESCO continuera de contribuer aux efforts de collaboration du système des Nations Unies en vue d'une gestion et d'une utilisation durables des ressources naturelles, notamment par le biais de mécanismes de coopération des Nations Unies existants comme l'ONU-Eau, l'ONU-Océans et l'ONU-Énergie, ainsi que par ses initiatives en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.</i></p>	<p>La COI a renforcé le rôle de chef de file qu'elle exerce à travers le Réseau des Nations Unies sur les océans et les zones côtières (ONU-Océans) pour ce qui est de la mise en place de mécanismes scientifiques et de gouvernance pertinents pour le développement durable des océans et des zones côtières.</p> <p>Au sein d'ONU-Océans, la COI assure la coordination et participe, au nom de l'UNESCO, à une équipe spéciale sur les zones marines protégées et autres outils de gestion par zone. Les membres d'ONU-Océans ont fait un inventaire des projets côtiers et marins en cours dans les pays pilotes visés par le processus engagé pour promouvoir l'unité d'action des Nations Unies, à savoir l'Albanie, le Cap-Vert, le Mozambique, la Tanzanie, l'Uruguay et le Viet Nam. On a ainsi recensé une cinquantaine de projets nationaux et régionaux menés par les trois agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Banque mondiale -, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI) et la COI. Cet inventaire a mis en évidence les possibilités de renforcement des synergies dans les domaines de la gestion des pêches, de la gestion intégrée des zones côtières, et de la prévention de la pollution marine.</p> <p>L'UNESCO, par l'intermédiaire de sa COI et conjointement avec le PNUE, est à la tête du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques : sept réunions du Groupe d'experts chargé de « l'Évaluation des évaluations » ont été organisées entre mars 2007 et 2009. Le projet de rapport sur l'Évaluation des évaluations a fait l'objet d'un examen par des pairs et a été présenté au Comité directeur spécial en avril 2009 (UNESCO, Paris), avant d'être communiqué à l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2009.</p> <p>Sous le parrainage de Monaco, la 2<sup>e</sup> édition du Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO<sub>2</sub> s'est tenue en octobre 2008. 220 scientifiques de 32 pays se sont réunis afin d'évaluer les connaissances actuelles en matière d'acidification des océans et ont publié une synthèse à l'intention des responsables des politiques, un rapport sur les priorités de la recherche, ainsi que la Déclaration de Monaco. S'agissant des applications, un guide des meilleures pratiques relatives à la recherche sur l'acidification des océans est en cours d'élaboration.</p>

<b>OBJECTIF PRIMORDIAL 2 : Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable</b>	<b>RÉSULTATS</b>
	<p>Dans le contexte du nouveau cadre de coordination des activités relatives au changement climatique du système des Nations Unies, et sur proposition du Secrétaire général de l'ONU, l'UNESCO, associée à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a été désignée comme chef de file du domaine transversal « Travaux scientifiques, évaluations, suivi et alertes rapides ».</p>
<p><b>Paragraphe 66</b></p> <p><i>L'UNESCO continuera en particulier de compléter les mesures qu'elle a prises à la suite du tsunami de l'océan Indien, en consolidant ses activités aussi bien dans l'océan Indien que dans l'océan Pacifique, et en étendant les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis à l'Afrique, au Pacifique Sud, à la mer Méditerranée, à l'Atlantique du Nord-Est et aux Caraïbes. Par le biais de sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'UNESCO se fera la promotrice du concept de système intégral (de bout en bout) d'alerte rapide, en partenariat avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).</i></p>	<p>Dans la région de l'océan Indien, l'Inde a accueilli la 6<sup>e</sup> session du GIC/IOTWS de la COI à Hyderabad, du 7 au 9 avril 2009. Ce système fonctionne grâce à un dispositif de prestation de services intérimaire avec l'appui du Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC) et de l'Office météorologique japonais (JMA). Trois éventuels Responsables de la veille régionale aux tsunamis (RTWP) ont récemment entrepris des démarches (Australie, Inde et Indonésie) pour être opérationnels en 2010.</p> <p>Dans la région de l'océan Pacifique, les Samoa ont accueilli la 23<sup>e</sup> session du GIC/PTWS de la COI, du 16 au 18 février 2009. On y a adopté une stratégie à moyen terme qui redéfinit les buts et objectifs, ainsi que la structure du groupe de travail. Au Bureau de l'UNESCO à Apia, un poste d'administrateur national pour la COI a été créé à l'appui des activités relatives aux tsunamis dans le Pacifique du Sud-Ouest. Le système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique est opérationnel.</p> <p>S'agissant de la mer des Caraïbes et des régions adjacentes, un Plan de mise en œuvre du CARIBE-EWS a été finalisé. Des structures et des responsabilités nationales et régionales ont été définies et les préparatifs de la phase opérationnelle sont bien avancés. Des fonds ont été trouvés pour mettre en place le Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC) en 2009. La 4<sup>e</sup> session du GIC/CARIBE-EWS s'est tenue à Fort-de-France, en Martinique, du 2 au 4 juin 2009. Ce système fonctionne grâce à un dispositif de prestation de services intérimaire avec l'appui du PTWC.</p> <p>En ce qui concerne l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes, la 5<sup>e</sup> session du GIC/NEAMTWS de la COI s'est tenue à Athènes, en Grèce, du 3 au 5 novembre 2008. La troisième réunion de l'Équipe spéciale du NEAMTWS sur l'architecture du système d'alerte aux tsunamis a eu lieu à Paris les 19 et 20 mars 2008. En janvier 2009, le secrétariat du NEAMTWS s'est installé sur le Campus des Nations Unies à Bonn (Allemagne). Le NEAMTWS n'est pas encore opérationnel.</p>

<b>OBJECTIF PRIMORDIAL 2 : Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable</b>	<b>RÉSULTATS</b>
	<p>L'UNESCO/COI conduit une série d'ateliers destinés à renforcer les capacités d'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les alertes aux tsunamis et les interventions d'urgence dans les régions de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Un atelier régional a été organisé à Bangkok en mai 2008 afin de fournir aux participants des orientations, ainsi que des modèles et des exemples de pratiques optimales. Le plan de travail prévoit également l'envoi, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines et au Viet Nam, de missions d'assistance technique chargées de collaborer directement avec chaque pays et d'y renforcer les connaissances et les capacités pour la mise au point de solides procédures opérationnelles normalisées. Ces missions dans les pays comprennent une série de trois ateliers distincts destinés à renforcer progressivement les protocoles et procédures de chaque pays, à concourir au développement ou à l'amélioration des procédures opérationnelles normalisées en vigueur et à réaliser des exercices pour tester ces procédures. À ce jour, sept ateliers nationaux ont été organisés aux Philippines, au Viet Nam et au Pakistan, et plus de 150 participants ont pris part à cette formation. Par ailleurs, des fonds ont été trouvés pour lancer en 2009 des projets pilotes de préparation des acteurs concernés par les tsunamis dans quatre sites en Colombie, au Chili, en Équateur et au Pérou.</p> <p>La plupart des activités susmentionnées ont été menées en coopération avec l'OMM et la SIPC, ainsi qu'avec le PNUD.</p>

### **Priorité Afrique**

5. La COI dirige de nombreux projets de renforcement des capacités en Afrique. Durant le dernier exercice biennal, elle a organisé, dans le cadre de son programme autonome de renforcement des capacités, trois ateliers traitant des instituts océanographiques sous les trois angles suivants : perfectionnement des compétences des directeurs, collecte de fonds pour les chefs de projet, et formation et animation d'équipes pour les scientifiques chargés de projets. Nous avons construit un réseau dans 17 pays, et une cinquantaine de directeurs ont activement participé à un ou plusieurs des ateliers de perfectionnement destinés aux dirigeants. L'Afrique orientale a remarquablement montré la voie et fait montre d'une formidable autonomie en recueillant pour les projets, après nos ateliers, des fonds représentant quatre fois le montant des contributions versées par la COI, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et le Gouvernement italien.

6. Le pourcentage élevé d'institutions participantes qui ont assumé leurs propres frais pour assister aux ateliers (environ 30 % dans le cas de l'Afrique) est un bon indicateur de l'intérêt suscité par le programme. Un autre bon indicateur est le nombre de pays qui ont cofinancé des ateliers et organisé eux-mêmes des activités de formation complémentaire.

7. La COI s'emploie à faire face au changement climatique en Afrique d'une manière réactive. Premièrement, en exécutant un projet financé par le FEM, Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) en Afrique occidentale ; et deuxièmement, en donnant suite au mémorandum d'accord récemment signé avec la Commission de l'Union africaine (AUC). Dans ce

second contexte, la COI prépare actuellement un rapport scientifique à l'intention de l'équipe de l'AUC, qui représentera l'Afrique à la Conférence des Parties (COP 15) en décembre 2009 à Copenhague.

8. La COI dirige des programmes de formation existant de longue date destinés à des scientifiques du Réseau de données et d'information océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA), qui couvrent plus de 40 instituts dans 25 pays. La prochaine phase, ODINAFRICA IV, débutera bientôt et sera une fois de plus dûment appuyée par le Gouvernement flamand.

9. Le Système mondial d'observation de l'océan en Afrique (GOOS-Afrique) coopère avec les centres climatologiques d'Afrique et les centres de télédétection pour l'analyse des données fournies par les radars à synthèse d'ouverture (SAR).

#### **Progrès accomplis au regard des axes d'action approuvés pour 2008-2009 (34 C/5)**

10. La Commission océanographique intergouvernementale au nom de l'UNESCO, continue de coordonner les activités du système des Nations Unies relatives aux questions océanographiques et côtières. L'action menée par la COI vise à promouvoir la coopération intergouvernementale et à améliorer la gouvernance par le biais des sciences et services océanographiques et, en particulier, à : (i) approfondir la compréhension du changement climatique, du fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité ; (ii) observer et surveiller la haute mer et les mers côtières ; et (iii) développer les capacités institutionnelles de gestion des zones côtières et marines.

11. L'Assemblée de la COI a tenu sa 24<sup>e</sup> session en juin 2007 et sa 25<sup>e</sup> session en juin 2009, et le Conseil exécutif de la Commission sa 41<sup>e</sup> session en juin 2008.

12. Le tableau ci-après rend compte des principaux résultats des activités menées par la COI pour atteindre les grands objectifs fixés dans le Programme et budget approuvés pour 2008-2009 (34 C/5).

**Tableau 2 – Quelques résultats des activités de la COI en 2008-2009 au regard du 34 C/5 approuvé**

Axes d'action du 34 C/5	RÉSULTATS
<p><b>Paragraphe 02026 - Axe d'action 2 : Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques</b></p>	<p>60 % du module du Système mondial d'observation de l'océan relatif à la haute mer (composé d'un réseau de bouées, bouées ancrées, bouées dérivantes, marégraphes et lignes hydrographiques répétées mesurées par des navires occasionnels) a été mis en place à ce jour.</p> <p>Le projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) a été officiellement lancé en Afrique de l'Ouest en novembre 2008. Cinq coordonnateurs nationaux et un coordonnateur régional ont été nommés.</p> <p>La COI a organisé, avec le CIEM et la PICES, le Colloque international sur les effets du changement climatique sur les océans du globe, tenu à Gijón (Espagne) en mai 2008. Le colloque, qui a rassemblé quelque 400 experts de 48 pays, a été salué comme une étape décisive vers une coopération étroite entre chercheurs en sciences marines œuvrant dans différentes disciplines liées au changement climatique et à la viabilité des écosystèmes marins.</p> <p>Publication par le PNUE du rapport sur les Grands écosystèmes marins (LME) intitulé « <i>A Perspective on Changing Conditions in LMEs of the World's Regional Seas</i> », fruit d'un partenariat de longue date entre plusieurs organismes des Nations Unies, dont la COI.</p> <p>Coorganisation de la Conférence mondiale sur la biodiversité marine (Valence, 11-15 novembre 2008), à laquelle plus de 500 chercheurs ont pris part et qui a fourni une évaluation des menaces actuelles et à venir, ainsi que des possibles stratégies de mitigation aux fins de conservation et de régulation des ressources marines.</p> <p>Lancement de l'élaboration d'une stratégie internationale pour une étude décennale de la circulation océanique à grande échelle et du cycle du carbone dans les océans (2013-2023).</p> <p>Le plus vaste ensemble de données mondiales jamais rassemblées sur le carbone dans l'océan de surface a été constitué, en utilisant un format commun, et rendu public afin d'améliorer les études sur l'absorption par les océans du CO<sub>2</sub> dû aux activités humaines.</p> <p>Publication d'un numéro spécial de la revue Elsevier intitulé « Algues nuisibles, efflorescences algales nuisibles (HAB) et eutrophisation ».</p> <p>Un rapport sur l'état des récifs coralliens dans les Caraïbes après le blanchissement des coraux et les cyclones de 2005 (<i>Status of Coral Reefs in the Caribbean after the Coral Bleaching and Hurricanes of 2005</i>) a été publié et distribué à 4 000 exemplaires. Lancement à la Banque mondiale (Washington) et à la COI-UNESCO (Paris) en janvier et février 2008.</p>

Axes d'action du 34 C/5	RÉSULTATS
	<p>Un rapport de 304 pages sur l'état des récifs coralliens dans le monde (372 auteurs) (<i>Status of Coral Reefs of the World</i>) a été publié et diffusé à 4 000 exemplaires, et 3 000 brochures ont été distribuées. Lancement à Washington, à la réunion du GIEC à Poznan (Pologne) et à Berlin en décembre 2008, ainsi que dans les régions du GCRMN en décembre 2008 et janvier 2009.</p>
<p><b>Paragraphe 02027 - Axe d'action 3 : Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis</b></p>	<p>Océan Indien : centres nationaux d'alerte aux tsunamis opérationnels en Australie, en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande.</p> <p>Mer des Caraïbes : définition des structures et responsabilités nationales et régionales ; préparatifs de la phase opérationnelle bien avancés.</p> <p>Système européen : définition de l'architecture régionale ; développement de l'élargissement trans-méditerranéen.</p> <p>Système du Pacifique : récente définition des responsabilités régionales ; amélioration de la communication ; évaluation de la performance de bout en bout.</p> <p>Élaboration, adaptation et mise en œuvre de principes directeurs et de normes. Manuels et guides de la COI n° 49 (Préparation aux tsunamis : Guide d'information à l'intention des responsables de la planification en cas de catastrophe) traduit et imprimé (anglais, espagnol, français).</p> <p>Conduite et évaluation de tests de performance dans le Pacifique (octobre 2008) ; tests de performance prévus pour 2009 dans l'océan Indien.</p> <p>Après l'organisation de trois réunions du groupe d'experts, le projet de principes directeurs relatifs à la connaissance des risques et à l'atténuation de leurs effets dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières (ICAM) a été établi en collaboration avec l'OMM, le PNUE, l'UNU-EHS et la NOAA. La version finale du document est prête à être publiée.</p> <p>Du fait d'une plus grande appropriation des activités par les États membres, la viabilité de certains systèmes d'alerte aux tsunamis est aujourd'hui accrue, voire quasiment assurée. Le secrétariat du GIC du Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (IOTWS) est désormais financé jusqu'en 2013 par l'Australie. Le secrétariat du GIC du Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS) est établi à Bonn (Allemagne).</p>

### **Progrès accomplis par rapport au dernier rapport (2005-2006)**

13. Dans la rubrique « Perspectives » du rapport de la COI à la 34<sup>e</sup> session de la Conférence générale sur ses activités (2005-2006), on peut lire ce qui suit :

*(...) « la communauté mondiale est confrontée à des défis croissants découlant de la dégradation et de la pollution du milieu marin, des pertes de biodiversité et des aléas naturels, en particulier dans les zones côtières. La question de savoir comment réagir devant ces problèmes mondiaux tout en faisant face à ceux, de plus en plus complexes, du développement durable et de la gestion écosystémique est à la base de l'action de la COI et de ses actuels axes d'action »*

Le rôle de chef de file confié à la COI pour certaines initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine des océans, notamment le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, est en partie le fruit des efforts de recentrage entrepris par les États membres de la COI lorsqu'ils ont défini des objectifs de haut niveau pour faire face aux enjeux mondiaux décrits ci-dessus.

### **Défi et perspectives**

14. Quinze ans après la mise au point du premier concept de système mondial d'observation de l'océan, grâce à la mise en place réussie d'importants éléments du GOOS (y compris la surveillance depuis l'espace de l'étendue des glaces de mer, du niveau de la mer, et de la productivité primaire en surface, complétée par des réseaux in situ de bouées dérivantes, de flotteurs Argo et de marégraphes), la COI peut aujourd'hui se targuer d'avoir véritablement établi un système mondial d'observation de l'océan opérationnel et permanent. Il reste que nous enregistrons une baisse du niveau des contributions additionnelles apportées par les entités nationales au système mondial, avec comme possible conséquence le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs initiaux. Il est donc essentiel de donner un nouveau souffle à l'engagement multilatéral à l'appui des observations mondiales de l'océan et de mieux préciser quels sont le rôle et la contribution des programmes ne relevant pas de la COI (tels que le GEOSS et le POGO) s'agissant de l'observation mondiale des océans. OceanObs'09, qui se tiendra à Venise du 21 au 25 septembre 2009, sera l'occasion de trouver un consensus sur les besoins en matière d'observation des océans dans des domaines non actuellement couverts par les systèmes existants (par exemple la biologie, la biogéochimie, le carbone et les nutriments).

15. Par ailleurs, ces dernières années, la COI s'est trouvée dans une situation très précaire s'agissant du rapport entre les ressources disponibles et les engagements pris ou délégués. Ainsi, le renforcement de la COI, avec son actuel mandat au sein de l'UNESCO, nécessite un horizon budgétaire plus sûr, garanti par un accord négocié et contraignant avec l'UNESCO ainsi que par l'engagement des États membres en faveur d'un arrangement plus efficace.

16. **Pourcentage des dépenses (décaissements) en 2008 par source de financement (budget ordinaire par rapport aux ressources extrabudgétaires).** Le graphique ci-dessous indique les dépenses de 2008 par source de financement – au cours des deux derniers exercices biennaux, la tendance observée pour le ratio Programme ordinaire/dépenses extrabudgétaires est restée inchangée.

